

Réal : Régie des Eaux d'Alès

Mise en place en 1998, la RéAL garantit le maintien au plus bas du prix de l'eau pour les Alésiens.

La RéAL a 20 ans

Depuis 20 ans, la régie municipale rend un service de qualité aux Alésiens tout en économisant 2 millions de m³ d'eau chaque année. Un bilan très positif avant de passer la main, en 2020, à une régie des eaux de l'Agglo.

[Lire l'article](#)

En charge de la facturation et des encaissements de l'eau potable, mais aussi de l'entretien du réseau potable, la RéAL a pour but quotidien la satisfaction de la population.

Une équipe composée de 16 personnes, disponibles 24h/24h et 7j/7 en cas d'urgence, est au service des Alésiens.

Ses missions

- Fournir de l'eau potable.
- Entretien du réseau d'eau potable.
- Relever les compteurs.
- Facturer les consommations relevées.
- Encaisser les factures d'eau.

Le paiement des factures d'eau

Pour le paiement de votre facture d'eau, la RéAL vous propose :

- Le paiement en ligne sur le site real.ville-ales.fr
- Le paiement par prélèvement automatique
- Le paiement par mensualisation (les 5, 10 ou 15 du mois de janvier à octobre)
- Le paiement en espèces, par chèque bancaire ou postal
- Le paiement par Carte Bleue (sur place ou par téléphone)

Le prix de l'eau est l'affaire de tous : aussi, en réglant votre facture dans les délais impartis, chacun contribue au maintien du tarif le plus bas.

Les relevés de compteurs

Les relevés de compteurs d'eau s'effectuent une fois par an.

Si, lors du passage du releveur, celui-ci n'a pas pu relever votre compteur, une carte-lettre pré-timbrée vous est laissée afin de la compléter et de nous

la retourner.

Les déménagements

Vous quittez un logement, vous devez contacter la RéAL au 04 66 54 30 90 muni du relevé de compteur et indiquer votre nouvelle adresse. Attention la résiliation du contrat entraîne la fermeture du compteur d'eau.

Vous emménagez, vous devez vous rendre à la RéAL muni de votre pièce d'identité et de votre relevé de compteur ou compléter le formulaire de souscription en ligne en cliquant sur [ce lien](#).

Les branchements d'eau

Vous êtes nouveau propriétaire sur Alès et souhaitez la construction d'un branchement d'eau ou la pose d'un compteur d'eau : vous devez vous présenter à l'accueil de la RéAL muni :

- d'une attestation de propriété
- d'un extrait de plan cadastral

Les fuites d'eau

- Vous avez un problème de fuite **avant compteur** ou constatez une fuite devant chez vous : vous devez contacter la RéAL par téléphone.
- Vous constatez une fuite **après compteur** : appelez immédiatement votre plombier ou votre propriétaire si vous êtes locataires.



Services en ligne

Payez votre facture d'eau ou s'abonner en ligne

real.ville-ales.fr

En cas d'urgence

Les agents de la RÉAL sont à votre disposition
7j/7 et 24h/24

06 76 78 80 47

Contact

Adresse

17 rue Général de Cambis,
BP10059,
30101 Alès Cedex

Horaires



Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Téléphone

04 66 54 30 90

Courriel

real@ville-ales.fr